



## Fondation JANA ROBEYST

Waterhoenlaan 63

9032 Wondelgem

Belgium

[www.janatrufund.org](http://www.janatrufund.org)

[info@janatrufund.org](mailto:info@janatrufund.org)

### Demandes de petites subventions

**Deadlines:** 30 Avril, 31 Août et 31 Décembre de chaque année.

La fondation Jana Robeyst (JRTF) accorde des ressources financières aux scientifiques en début de carrière et aux organisations sans but lucratif pour leur permettre de remplir des actions vitales pour la conservation et de recherche des espèces en Afrique.

#### **Eligibilité**

La JRTF a pour objectif d'accorder des subventions d'un montant relativement faible à des projets en cours ou à des programmes pilotes ayant une importance claire pour la conservation des espèces.

Ce programme de subvention est ouvert aux individus et organisations pour tout projet en Afrique sub-saharienne. Nous acceptons les projets en relation avec la conservation des mammifères et spécifiquement les éléphants (de forêt). Les demandeurs peuvent être originaires de toute partie du monde.

Ces petites subventions seront accordées jusqu'à un maximum de 1.500 euros.

Que vous ayez déjà bénéficié d'une subvention du Fonds ou qu'elle vous ait été refusée, vous êtes encouragé à introduire une nouvelle demande 12 mois après la précédente.

#### **Dates limites**

Nous acceptons les demandes tout au long de l'année, mais seulement trois sessions d'octroi sont organisées chaque année : le 30 avril, le 31 août et le 31 décembre de chaque année.

Les décisions relatives aux demandes sont annoncées au **plus tard 6 semaines après les deadlines**. En cas de décision d'octroi favorable, les fonds accordés seront versés aux comptes bénéficiaires dans **un délai de 4 semaines** après la décision.

#### **Comment demander une subvention?**

Les demandes doivent être soumises au moyen du formulaire de demande de la Fondation Jana Robeyst et complétées en langue anglaise ou française. Des informations complémentaires peuvent être fournies par le demandeur sous forme de pièces jointes à leur courriel.

Nous demanderons:

- Le formulaire de demande complètement rempli

- Un CV avec les contacts de deux références (vous pouvez soumettre une lettre de recommandation, dans lequel cas nous ne contacterons pas les contacts mentionnés dans le CV).

- la demande doit être envoyée par une adresse email professionnelle (pas Yahoo, Gmail, Hotmail etc.). Si cela est impossible, veuillez soumettre une preuve d'affiliation à une université, une institution de recherche ou une organisation sans but lucratif.

Les formulaires de demande doivent être renvoyés par le demandeur au format Word à l'adresse email précisée à la rubrique « contacts » dudit formulaire et doivent porter la mention "*Demande de subsides\_deadline choisi\_votre nom*"

### ***Quels projets sont-ils éligibles?***

Les projets éligibles auront une valeur claire pour la conservation des espèces et seront basés dans un pays de l'Afrique sub-saharienne. Une préférence sera accordée aux projets en relation avec la sauvegarde des éléphants. Les projets éducatifs seront également pris en considération.

Les frais de voyage pour la présentation de projets à des conférences ou pour la participation à des workshops ou à des programmes de formation seront également pris en considération.

L'achat d'équipements de terrain, si ceux-ci sont essentiels à l'accomplissement du projet, sera également pris en considération.

### ***Quels projets ne sont pas éligibles?***

La recherche pure ne sera pas subventionnée. Les projets de recherche seront pris en considération s'ils démontrent une application concrète et pratique au bénéfice de la conservation animale et / ou s'ils ont pour cible un besoin de conservation clairement identifié.

Les « couts d'existence », les coûts de production, les coûts de production de thèses, les coûts rétrospectifs, les frais de campagnes ou de demandes de financement, les paiements de dettes, ne seront pas pris en considération.

Les équipements de bureau ou les participations à des programmes de stages ou des programmes de volontariat ne seront pas pris en considération à moins qu'ils soient essentiels à l'accomplissement d'un travail de terrain ou qu'ils bénéficient clairement à un besoin de conservation des espèces animales.